



61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La défense Cedex  
France  
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00

## **Nord Europe Retraite**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **Nord Europe Retraite**

Association régie par la loi 1901  
4, place Richebé  
59000 LILLE

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association Nord Europe Retraite,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Nord Europe Retraite relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration prévu par les statuts et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 2 mai 2022

Guillaume Wadoux

Associé

2021

## COMPTES ANNUELS

→ [NORD EUROPE RETRAITE](#)



## SOMMAIRE

I.	BILAN .....	3
II.	COMPTE DE RÉSULTAT .....	4
III.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	5
IV.	PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION .....	6
V.	NOTES SUR LE BILAN.....	7
	Créances et dettes .....	7
	Tableau de variation des fonds propres.....	7
VI.	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	9
	Produits d'exploitation .....	9
	Autres achats et charges externes .....	9
	Honoraires des commissaires aux comptes .....	9
VII.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....	9

## I. BILAN

## ACTIF

	Montant brut 31/12/2021	Amort. et prov. dépr.	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>				
Autres créances	21 770	-	21 770	23 573
<b>Total des créances</b>	<b>21 770</b>	<b>-</b>	<b>21 770</b>	<b>23 573</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>470 401</b>	<b>-</b>	<b>470 401</b>	<b>429 994</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>492 171</b>	<b>-</b>	<b>492 171</b>	<b>453 567</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>492 171</b>	<b>-</b>	<b>492 171</b>	<b>453 567</b>

## PASSIF

	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	-	-
Réserves	-	-
Report à nouveau	449 277	407 721
Résultat de l'exercice	38 724	41 556
<b>Total des fonds propres</b>	<b>488 001</b>	<b>449 277</b>
<b>DETTES</b>		
Autres dettes	4 170	4 290
<b>Total des dettes</b>	<b>4 170</b>	<b>4 290</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>492 171</b>	<b>453 567</b>



## II. COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Autres produits	135 011	145 171
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>135 011</b>	<b>145 171</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges extérieurs	- 96 287	- 103 615
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>- 96 287</b>	<b>- 103 615</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>38 724</b>	<b>41 556</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	-	-
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	-	-
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER</b>	-	-
<b>3. RÉSULTAT COURANT</b>	<b>38 724</b>	<b>41 556</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-	-
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	-
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>135 011</b>	<b>145 171</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 96 287</b>	<b>- 103 615</b>
<b>EXCÉDANT OU DÉFICIT</b>	<b>38 724</b>	<b>41 556</b>

### III. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

---

**Modification de la gouvernance :**

Le 29 juin 2021, le conseil d'administration a désigné Monsieur Jean-Marie Wolff en qualité de président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Philippe Leveugle. Il est nommé aux fonctions de président

pour la durée de son mandat d'administrateur, qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale 2024 amenée à statuer sur les comptes 2023.

## IV. PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

---

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés et présentés conformément au Règlement ANC n°2018-06, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

### *Qualité de G.E.R.P.*

Depuis le 11 mai 2005, Nord Europe Retraite a la qualité de Groupement d'Épargne Retraite Populaire (G.E.R.P.) conformément aux dispositions du Code des assurances, et a pour objet d'assurer la représentation des participants

### *Postes de bilan*

#### **Autres créances et dettes**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité. Aucune provision n'est constatée à la clôture de l'exercice.

### *Compte de résultat*

#### **Chiffres d'affaires**

Les produits d'exploitation de l'association sont comptabilisés conformément aux dispositions contractuelles.

Le financement de Nord Europe Retraite en tant que G.E.R.P. est assuré par les prélèvements effectués par la société Assurances du Crédit Mutuel Vie SA sur les encours du P.E.R.P. « Plan Liberté Retraite », à un taux annuel de 0,10%.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la société, ainsi que des risques qu'elle assume.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

au Plan épargne retraite populaire (P.E.R.P.) « Plan Liberté Retraite », commercialisé par l'assureur Assurances du Crédit Mutuel Vie SA.

#### **Disponibilités**

Les disponibilités sont évaluées à leur coût historique et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un indice de perte de valeur. Aucune provision n'est constatée à la clôture de l'exercice.

#### **Charges d'exploitation**

L'enregistrement des charges est effectué par nature de dépenses toutes taxes comprises.

## V. NOTES SUR LE BILAN

## Créances et dettes

(en euros)

	2021			2020		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
<b>CRÉANCES</b>						
Clients & comptes rattachés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	21 770	-	21 770	23 573	-	23 573
Disponibilités	470 401	-	470 401	429 994	-	429 994
<b>TOTAL</b>	<b>492 171</b>	<b>-</b>	<b>492 171</b>	<b>453 567</b>	<b>-</b>	<b>453 567</b>
<b>DETTES</b>						
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	4 170	-	-	4 290	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Dettes établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>4 170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 290</b>	<b>-</b>

Les sociétés faisant partie de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel sont considérées entreprises liées. Les mouvements avec les entreprises liées sont essentiellement

des opérations bancaires avec le réseau Crédit Mutuel et un solde de refacturation avec la société Assurances du Crédit Mutuel Vie SA.

## Tableau de variation des fonds propres

(en euros)

	Fonds propres à l'ouverture	Affect. du résultat	Autres mouvements	Excédent ou déficit de l'exercice	Fonds propres à la clôture
<b>FONDS PROPRES</b>					
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-	-
Report à nouveau	407 721	41 556	-	-	449 277
Excédent ou déficit	41 556	- 41 556	-	38 724	38 724
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>449 277</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38 724</b>	<b>488 001</b>

**Détail des créances et des dettes par échéance***Détail des créances**(en euros)*

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances	21 770	21 770	-
<b>TOTAUX</b>	<b>21 770</b>	<b>21 770</b>	-

*Détail des dettes**(en euros)*

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres dettes	4 170	4 170		
<b>TOTAUX</b>	<b>4 170</b>	<b>4 170</b>	-	-

## VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

---

### Produits d'exploitation

Le montant des commissions perçues en tant que G.E.R.P. s'élève à 135 011 euros.

### Autres achats et charges externes

Ce poste d'un montant de 96 287 euros concerne principalement les frais d'affranchissements pour 68 365 euros, les prestations informatiques pour

18 585 euros, l'assurance pour 4 674 euros et les honoraires pour 4 207 euros.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes provisionné au titre de l'année 2021 s'élève à 4 207 euros.

## VII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

---

La Russie a déclenché le 24 février 2022 une opération militaire de grande envergure en Ukraine. En réponse, l'Union européenne ainsi que d'autres pays et institutions ont adopté un ensemble de sanctions à l'encontre de la Russie.

Une première analyse de risques a été menée ; il en ressort que Nord Europe Retraite ne détient d'exposition directe significative ni en Ukraine, ni en Russie.

La direction reste attentive à l'évolution de cette crise et de ses répercussions.

Fait à Lille, le 21 avril 2022